

# BGer 2C 299/2011 vom 9. Mai 2011

Bundesgericht, 2011-05-09, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_2C\\_299\\_2011](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_299_2011)

FR: TF 2C 299/2011 du 9 mai 2011

IT: TF 2C 299/2011 del 9 maggio 2011

## Regeste

Autorisation de séjour; avance de frais | Droit de cité et droit des étrangers

## Erwägungen

### E. 1

Par arrêt rendu le 7 mars 2011 et notifié le 21 mars, le Tribunal cantonal du canton de Fribourg a déclaré manifestement irrecevable pour défaut d'avance de frais le recours déposé par X.\_\_\_\_\_ contre la décision du Service cantonal de la population et des migrants du 20 décembre 2010 révoquant son autorisation de séjour et le renvoyant de Suisse.

### E. 2

Par mémoire du 29 mars 2011 intitulé recours, X.\_\_\_\_\_ expose au Tribunal fédéral que sa situation économique est très difficile parce que ses recherches d'emploi n'ont pas encore abouti et demande un délai supplémentaire de quelques mois pour continuer à chercher activement un emploi.

### E. 3

D'après l'art. 42 al. 1 et 2 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF; RS 173.110), les mémoires doivent être rédigés dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés (al. 1). Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit (al. 2). Le courrier du 29 mars 2011 ne répond manifestement pas aux exigences de motivation prévues par l'art. 42 LTF. En effet, il n'expose pas en quoi l'arrêt rendu le 7 mars 2011 par le Tribunal cantonal violerait le droit en déclarant le recours déposé le 20 janvier 2011 irrecevable pour défaut d'avance de frais.

### E. 4

Ne répondant pas aux exigences de motivation de l'art. 42 al. 2 LTF, le recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. b LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l'art. 108 LTF, sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Succombant, le recourant doit supporter les frais de la procédure fédérale (art. 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.